

Le gouvernement pêche par excès de contrôle et d'ingérence, sauf pour la denrée qui réussit le mieux, le colza. Maintenant, Ottawa fait la mouche du coche pour s'associer au succès du colza dans l'Ouest du Canada.

Voilà les propos d'une des personnalités les plus respectées et les mieux informées du monde des céréales. Depuis, il a été remplacé à la tête de la Commission des grains, ce qui touche tous les intéressés dans ce domaine. Son remplaçant, M. Delmar Pound, est probablement un homme compétent mais, j'en suis sûr, pas plus que l'ancien commissaire car c'est au titre de directeur de la campagne du ministre de l'Agriculture (M. Olson) que M. Pound a acquis une partie de son expérience.

Le bill à l'étude sera sans doute utile à l'agriculteur. Fait intéressant, au comité de l'agriculture on a proposé il n'y a pas très longtemps un amendement tendant à garantir aux cultivateurs des hausses annuelles de revenu comparables à celles que reçoivent d'autres secteurs organisés de l'économie. Il s'agissait, je crois, d'une hausse de 5 ou 6 p. 100. Pourquoi le gouvernement actuel n'envisagerait-il pas la hausse automatique des prix des produits agricoles? Il accorde bien des hausses de salaires à l'industrie et même aux députés, alors pourquoi exclure les cultivateurs? Le gouvernement cherche, paraît-il, à améliorer la situation et voudrait bien que les agriculteurs de l'Ouest le pensent, mais il a rejeté cette proposition.

Ces choses demeurent un mystère pour moi, monsieur l'Orateur, et j'espère que les ministres respectifs expliqueront pourquoi ils continuent de recourir à des mesures de fortune au lieu de s'attaquer à la racine du problème. Le ministre chargé de la Commission du blé se rend compte, je le sais, qu'il est important d'agir dans ce domaine si l'on veut assurer la survie du secteur agricole. En qualité de représentant des cultivateurs au sein du gouvernement, il doit, me semble-t-il, faire connaître sa position et ses vues au cabinet, ou bien, comme tout homme courageux, se secouer ou démissionner.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai assisté à une grande partie de ce long débat. Le fait que cette étape particulière du débat sur l'agriculture tire à sa fin est de nature à reconforter certains députés.

Au sujet des paiements anticipés, je tiens à dire brièvement qu'en 1957, lorsque le parti conservateur est arrivé au pouvoir, la situation des exploitations agricoles de l'Ouest du Canada était sensiblement ce qu'elle est aujourd'hui. Il y avait des gros stocks de céréales dans les fermes. Le surplus atteignait environ 700 millions de boisseaux et il y avait donc disette d'argent et de recettes provenant des denrées. Nous nous trouvons aujourd'hui dans des circonstances semblables.

Des histoires fictives circulent au pays depuis deux ans au sujet des surplus de grain et moi je veux parler des surplus mondiaux. Je serais le dernier à dire qu'il n'y a pas de surplus dans divers pays exportateurs, mais il reste que le Canada, qui occupait le premier rang parmi les pays exportateurs de blé du monde, est tombé à la cinquième ou à la sixième place. Si nous avions conservé notre rang en matière d'exportation, ce bill visant les paiements anticipés n'aurait pas la même importance. Peu de temps après la mise en vigueur de la loi, le gouvernement Diefenbaker a réussi à vendre et à exporter du grain, au soulagement des exploitations agricoles.

En 1957, 1958 et 1959, bien peu de cultivateurs ont touché des avances en espèces parce que le grain se vendait bien. Lorsque la demande est bonne, les avances en espèces ne sont pas nécessaires. Une situation semblable existe dans la région du maïs des États-Unis où le gouvernement achète toute la production de maïs et scelle les compartiments. Le grain appartient alors au gouvernement et non au cultivateur, même s'il est entreposé dans sa ferme. Selon le régime canadien, le cultivateur n'obtient environ que la moitié de la valeur du grain et lorsque celui-ci est livré à l'élevateur, le ministère prend sa part des avances en espèces qui lui revient; donc, en réalité, il s'agit d'une partie du paiement pour le grain.

Comme tous les orateurs l'ont dit, et ceci touche l'économie de l'Ouest dans son ensemble, on manque de liquidités dans le secteur agricole et une crise se fait sentir aujourd'hui dans cette région. La Chambre est saisie de trois ou quatre projets de loi touchant l'agriculture. Si le gouvernement avait voulu être franc avec le Parlement et avec le pays pour ce qui est de la question constitutionnelle dont la Cour suprême du Canada et les Canadiens sont saisis, le présent débat aurait été plus court et les problèmes qui se posent aux cultivateurs auraient disparu très rapidement.

L'un des problèmes de la commercialisation, c'est que certaines provinces édictent maintenant des règlements stricts qui interdisent la libre circulation interprovinciale des denrées. C'est ce à quoi je songeais aujourd'hui, lors de la période des questions, lorsque j'ai dit que nous nous dirigeons vers le morcellement du Canada.

J'aimerais aborder brièvement les questions qu'on a soulevées aujourd'hui. Il est bien certain que le gouvernement—le ministre de la Justice (M. Turner), celui de l'Agriculture (M. Olson) ou le premier ministre (M. Trudeau)—pourrait faire de la demande du Manitoba auprès de la Cour suprême un cas type. La cour d'appel de cette province a déclaré la cause *ultra vires*. Il pourrait fort bien y affecter le meilleur juriste canadien et envisager la commercialisation d'un point de vue national, au lieu de ne s'attacher qu'à ce qui pourrait viser exclusivement les Maritimes ou l'Ouest.

Pour la première fois, je viens de comprendre le parti libéral. Il prône un programme décanational.

• (8.20 p.m.)

M. Gibson: Où le député a-t-il lu cela?

M. Woolliams: Je tiens à ce que le député lise ceci et y songe sérieusement. S'il voulait écouter davantage, être aussi poli envers moi que je le suis envers lui et se montrer ouvert par l'esprit autant que par la parole, il jouerait un rôle plus salutaire pour le Parlement.

M. Gibson: J'ai l'esprit ouvert.

M. Woolliams: Voici ce que dit l'article 121 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique:

Tous articles du crû, de la provenance ou fabrication de l'une quelconque des provinces seront, à dater de l'Union, admis en franchise dans chacune des autres provinces.

Je soutiens que les règlements promulgués par divers gouvernements provinciaux visent à empêcher le libre mouvement des produits agricoles d'une province à l'au-